



République Française  
Département : GARD  
Arrondissement : Alès  
**SOUSTELLE - Commune**

Séance du jeudi 03 avril 2025  
Délibération N° DE\_2025\_008

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 11                                     | 8        | 5          |
| Date de la convocation :<br>25/03/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 5                                      | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, BRUNEL Laurent, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés :

Absents : KUBANI Sebastien, LINGERAT Celine, VOILLIOT Loïc

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, PRIVAT Eric est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subventions aux associations**

Le Maire expose au conseil municipal les associations doivent déposer en Mairie leur dossier de demande de subvention avant le 31 mars de chaque année.

Après étude des dossiers reçus en mairie, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer les sommes comme suit :

- Association de chasse Lamelouze/Soustelle : 1000 euros
- Association « Lou Ron Traoucat » : 1000 euros

Considérant qu'aucune subvention à L'Association d'animation de la commune « Lou Ron Traoucat » a été allouée en 2024, une subvention exceptionnelle sera versée en sus en 2025 pour un montant de 1000 euros.

Non pas pris par au vote :

- Ophélie DEGESNES, Eric PRIVAT membres de l'association, « Lou Ron Traoucat »
- Jean-Pierre OZIL, Eric PRIVAT membres de l'association de chasse.

Ces subventions seront imputées à l'article 6574

**Le secrétaire de séance**

PRIVAT Eric

**Le Président de séance**

RIBOT Georges

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en préfecture le : 8/04/2025  
- la publication le : 8/04/2025

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025  
Date de reception de l'AR: 08/04/2025  
030-213003239-DE\_2025\_008-DE  
A G E D I

DE\_2025\_008